

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 6 OCTOBRE 2016**

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Olivier LEONHARDT, Marjolaine RAUZE, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY, Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Philippe HAMON, Eric BRAIVE, Bernard FILLEUL, Thérèse LEROUX, Frédéric PETITTA, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL, Thierry ROUYER, Raymond BOUSSARDON, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE, Danielle VADROT, Philippe ROGER, Jean POUCH, Gaël FOUILLEUL, Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU, Didier JOUIN, Cécile BESNARD, Jocelyne GARRIC, Jean-Michel BRUN, David AMMAR, Noémie HAZOUT, Patrice LAFAGE, Joseph DELPIC, Claude BOISSIERES, Christian SOUBRA, Pascal FOURNIER, Martine BRAQUET, Christian KERVAZO, Annie LECLERC, Véronique MAYEUR, Christelle POULIQUEN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mesdames et Messieurs Bernard SPROTTI (*pouvoir M. LEONHARDT*), Bernard ZUNINO (*pouvoir M. BOISSIERES*), David DERROUET (*pouvoir M. PETITTA*), Brahim OUAREM (*pouvoir Mme VADROT*), Elodie SOL (*pouvoir M. AMRANE*), Celso LIBANIO COUTINHO (*pouvoir Mme DE JESUS CARLOS*), Bernard DECAUX (*pouvoir Mme GARRIC*), Marion LENFANT (*pouvoir Mme RAUZE*), Sophie RIGAULT (*pouvoir M. DELPIC*), Irmgard ASTIER (*pouvoir M. SOUBRA*), Celia LEGENTY (*pouvoir Mme DIARD*), Véronique DABADIE (*pouvoir M. CHOLLEY*).

**Excusé :**

Monsieur Gilles MARSOLLAS.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h45

Monsieur le Président propose des modifications sur l'ordre du jour :

- Comme cela avait été décidé lors de la dernière séance, le projet de motion proposé par David AMMAR au sujet de la fermeture des hôpitaux publics de proximité à Juvisy et Longjumeau, ainsi qu'un autre projet proposé par le bureau communautaire, ayant le même objet, remis sur table, seront abordés en fin de séance.

- Le point n°52 concernant la convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public routier entre CDEA et la DIRIF, est reporté au prochain Conseil Communautaire, la DIRIF devant encore apporter quelques modifications à la convention.

D'autre part, le projet de délibération portant sur l'adhésion à l'association porteuse du Cluster Drone IDF et à l'approbation de ses statuts, a été amendé et remis sur table (point n°21).

Enfin, à la demande du Département, des plans doivent être annexés au projet de délibération relatif à la création d'une zone de préemption sur des espaces naturels sensibles en vue de l'aménagement de la coulée verte sur la commune de Villiers-sur-Orge (point n°36). Ceux-ci ont également été remis sur table.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

## **1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2016**

1 abstention (Monsieur AMMAR)

## **2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président**

### **2016/006**

Convention de mise à disposition de locaux avec l'Immobilière GROUPE CASINO, la société PRAXIDICE et le Syndicat Secondaire à des copropriétaires du centre commercial du Bois des Roches, afin de réaliser les travaux de renforcement de structures liés aux travaux d'aménagement de la médiathèque à Saint-Michel-sur-Orge (A titre gratuit / Durée : 30 jours)

### **2016/030**

Contrat de maintenance d'un robot aspirateur de bassin avec la société Hexagone Manufacture pour le Bassin Nautique de l'Arpajonnais à La Norville (Montants : 2 113,02€ TTC la 1<sup>ère</sup> année, 2 135,10€ TTC la 2<sup>ème</sup> année et 2 188,48€ TTC la 3<sup>ème</sup> année / Durée : 36 mois)

### **2016/037**

Contrat d'utilisation du service PAYBOX SYSTEM avec la société POINT TRANSACTION SYSTEMS pour la billetterie de l'Espace Jules Verne afin de sécuriser les paiements sur internet (Montant annuel de la redevance 360€ TTC majoré des frais forfaitaires par transaction et 180,00 € TTC de frais de mise en service du Module Vendeur Paybox)

### **2016/038**

Constitution de la régie d'avances de dépenses de matériel et de fonctionnement de Cœur d'Essonne Agglomération auprès du Cabinet du Président

### **2016/043**

Constitution de la régie d'avances des frais de mission des agents de Cœur d'Essonne Agglomération auprès du Cabinet du Président

### **2016/045**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2016 avec l'association « AGDVO » pour un service d'aide aux personnes âgées et/ou en situation de handicap en proposant une diversité de services à domicile (Montant : 10 857,01€)

### **2016/047**

Convention d'objectifs et de financement pour l'année 2016 avec l'association « ASAMPA » pour un service d'aide à domicile, d'aide-ménagère, d'aide aux personnes handicapées ou malades, la garde des personnes, l'assistance de vie, l'accompagnement transport en direction des publics dépendants sur l'ancien territoire de l'Arpajonnais (Montant : 10 528,23€)

### **2016/073**

Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture d'autocollants pour le marquage des équipements de collecte des déchets ménagers et fourniture d'autocollants pour divers supports à des fins d'informations et de communications, avec la société OXYGRAVURE, afin de modifier le logo sur les autocollants suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (Sans incidence financière)

### **2016/074**

Contrat Atelier Salarial, avec la société ADELYCE, afin de bénéficier de conseils avisés d'une société spécialisée dans les ressources humaines par une solution de pilotage et d'optimisation de la masse salariale (Montant : 6 000,00 € HT de droit d'accès annuel et 5 100,00€ HT de mise en ligne initiale uniquement la 1<sup>ère</sup> année / Durée : 3 ans)

### **2016/091**

Protocole d'accord d'installation de l'exposition « 13/18 QUESTIONS DE JUSTICE », avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Essonne, afin d'apporter des réponses claires en utilisant les textes fondamentaux relatifs au droit des mineurs, à la Maison de la Justice et du Droit du 25 au 29 avril 2016 (A titre gratuit)

### **2016/108**

Convention de formation « Recyclage SSIAP 1 » avec l'organisme ATON Formation, à l'attention d'un agent de l'Espace Jules Verne (Montant : 294,00€ TTC / Durée : 2 jours)

### **2016/109**

Convention de formation « Stage de révision CAEP MNS » avec l'organisme CREPS d'Ile de France, à l'attention d'un agent de la piscine de Brétigny sur Orge (Montant : 211,20 € TTC / Durée : 3 jours)

### **2016/110**

Convention de formation « Formation spécifique à la sécurité des spectacles » avec l'organisme AmPhia Conseil et formation à l'attention de trois agents service Culturel (Montant : 2 250,00€ TTC / Durée : 5 jours)

### **2016/115**

Demande de permis de construire et d'aménager pour les travaux d'extension du centre technique communautaire, y compris la régie de l'eau, sur la commune de Saint Michel sur Orge

### **2016/121**

Cession du véhicule Renault Clio immatriculé BZ-687-VM à la société CARROSSERIE RP (Montant : 100,00 € TTC)

### **2016/122**

Convention de formation « 3<sup>èmes</sup> Rencontres nationales communication et marketing territorial » avec l'organisme Cap'Com, à l'attention de la responsable du service communication (Montant : 708,00€ TTC / Durée : 2 jours)

### **2016/123**

Marché à bons de commande relatif à l'aménagement intérieur et la fourniture de mobilier pour la médiathèque de Brétigny-sur-Orge, avec l'entreprise SAS IDM (Montant compris entre 250 000,00€ HT minimum et 550 000,00 € HT maximum / Durée : 3 ans)

### **2016/124**

Contrat de cession avec la compagnie Zébuline, pour la représentation du spectacle « La Clef des rêves », au Relais d'Assistantes Maternelles de Cheptainville le lundi 12 décembre 2016 (Montant : 480,00 €)

**2016/125**

Cession de véhicule Renault Kangoo immatriculé 105 DAM 91 à la société GARAGE APOLI (Montant : 100,00 € TTC)

**2016/126**

Marché subséquent de travaux relatif à l'aménagement et l'enfouissement des réseaux de la rue Montcoquet à Fleury-Mérogis, avec le groupement TPS (mandataire) / SATO (Montant estimatif : 139 785,79 € HT / Durée : 6 mois)

**2016/127**

Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture et livraison de conteneurs destinés à la collecte déchets et à l'entretien du parc conteneurs de la Communauté d'Agglomération, pour le lot n° 3 : Fourniture de colonnes aériennes pour la collecte sélective des déchets recyclables et valorisables en apport volontaire, avec la société COMPO ECO, afin de fixer un prix nouveau au bordereau de prix unitaires pour l'acquisition de colonnes aériennes destinées à l'évacuation des cartons (Sans incidence financière)

**2016/128**

Demande de subventions au STIF pour la réalisation d'études « pôle gare » pour les gares de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge.

**2016/129**

Marché à bons de commande relatif à la maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage d'eaux usées et d'eaux pluviales, avec la société EMU I.D.F (Montant annuel compris entre 100 000,00 € HT minimum et 600 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois)

**2016/130**

Mise à disposition d'une partie de la piste nord de l'ancienne Base aérienne 217 à la société TEAM MOTO 91, avec la mise en place d'un planning d'utilisation pour la formation de moto-école (Montant de la redevance 40,00 € par demi-journée d'utilisation de 4h et 60,00 € par demi-journée d'utilisation de 6h / Durée : 1 mois)

**2016/131**

Marché subséquent de travaux relatif à la création de la voie des Ciroliers à Fleury-Mérogis, avec l'entreprise STRF (Montant estimatif : 1 316 012,80 € HT pour la tranche ferme et 368 825,78 € HT pour la tranche conditionnelle 1 / Durée : 26 semaines pour la tranche ferme et 3 mois pour la tranche conditionnelle 1)

**2016/133**

2<sup>ème</sup> additif aux contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny au cours du premier semestre 2016 (Montant n'excédant pas 16 000,00€ et pour un montant de recette n'excédant pas 8 000,00€)

**2016/134**

Marché relatif à la conception et à la réalisation de plans dédiés à la mobilité, avec la société ACP Cartographie (Montant total compris entre 0 € minimum et 80 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois)

**2016/135**

Marché à bons à commande relatif à la conception et au développement du site web de Cœur d'Essonne Agglomération, avec la société CIMEOS (Montant compris entre 15 000,00 € HT et 70 000,00 € HT / Durée : 15 mois renouvelable 2 fois 1 an) (Montant estimatif prévisionnel : 40 850,00 € HT)

**2016/137**

Convention de formation « Contrats et œuvres d'art contemporain : les fondamentaux du contrat » avec l'organisme CIPAC, à l'attention d'un agent de l'Espace Jules Verne (Montant : 620,00 € TTC / durée : 2 jours)

**2016/138**

Convention de formation « Perfectionnement en danse » avec l'organisme STUDIO HARMONIC, à l'attention d'un agent du conservatoire de danse (Montant : 230,00 € TTC / durée : 30 heures)

**2016/142**

Marché subséquent de travaux relatif à la réfection de la couche de roulement de la route de Corbeil sur les communes de Villemoisson-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Sainte Geneviève des Bois, avec la société COLAS (Montant estimatif de 827 224,32 € HT / Durée : 3 mois)

**2016/144**

Convention d'intervention avec Madame COTTE psychologue à la halte-garderie « A petits pas » d'Arpajon, à l'attention des enfants, des familles et du personnel pour 6 interventions de mai à décembre 2016 (Montant : 1 300,00 € TTC)

**2016/145**

Demande de subvention en fonctionnement auprès de l'Etat pour financement de l'équipe de la M.O.U.S (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) intercommunale, afin de poursuivre la lutte contre les exclusions sociales et territoriales, en répondant par des actions ciblées, aux besoins de la population des quartiers en difficultés avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés

**2016/146**

Demande de subventions auprès de l'Etat et du Département pour les actions programmées dans le cadre de la nouvelle programmation politique de la ville 2016 « City Bus », « Fonds participatifs Conseils Citoyens », « Accompagnement des porteurs des projets économiques, animation d'une Antenne Relais Création », « Café emploi Job dating » et « Soutien à la Parentalité dispositifs d'aide à la parentalité sur Egly et Arpajon », afin de poursuivre la lutte contre les exclusions sociales et territoriales, en répondant par des actions ciblées, aux besoins de la population des quartiers en difficultés avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés

**2016/147**

Demande de subvention en fonctionnement auprès de l'Etat pour le financement du Fonds participatif destinés aux associations Conseils Citoyens dans le cadre de la programmation 2016

**2016/148**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2016, avec l'association Femmes Solidaires, afin de favoriser la mixité sociale en allant à la rencontre des femmes de toutes origines habitant les quartiers sensibles (Montant global et forfaitaire : 5 919,00 € TTC)

**2016/149**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2016, avec l'association Soutien Ecoute Prison (SEP 91), afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches (*Montant global et forfaitaire : 3 115,00€ TTC*)

**2016/150**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2016, avec l'association Accueil Solidarité Fleury, afin de faciliter l'accompagnement des personnes détenues à Fleury-Mérogis, de leurs familles et de leurs proches, ainsi que les sortants de prison (*Montant global et forfaitaire : 3 427,00 € TTC*)

**2016/151**

Convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice 2016, avec la Compagnie Nue comme l'œil, afin de favoriser l'insertion et la diversité culturelle et sociale, à combattre les différences et les inégalités entre les sexes (*Montant global et forfaitaire : 5 000,00 € TTC*)

**2016/152**

Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif de la Dotation générale de décentralisation « Opération ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel initial (...) de l'équipement d'une bibliothèque de lecture publique » pour l'aménagement intérieur d'une nouvelle médiathèque Place Federico Gracia Lorca à Brétigny-sur-Orge

**2016/153**

Contrat d'objectifs et de moyens avec la société 26 BIS pour réaliser le tournage, le montage vidéo et les prises de vues lors du Challenge Agg'Olympics 2016 dans les communes de Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge les 6, 7 et 8 Juillet 2016 (*Montant global et forfaitaire : 3 600,00 € TTC*)

**2016/154**

Convention de mise à disposition de jeux géants en bois avec la ville de Brétigny-sur-Orge, pour contribuer à l'animation de deux journées du Challenge sportif Agg'Olympics, les 7 et 8 Juillet 2016 au Parc du Château à Morsang-sur-Orge et au COSEC à Saint-Michel-Sur-Orge (A titre gracieux)

**2016/155**

Convention n°5 avec la SPL relative à des missions pour la reconversion de l'ex-base aérienne 217 correspondant à la mise en œuvre des arbitrages budgétaires et portant notamment sur le plan guide (déclinaisons opérationnelles et études préalables), le positionnement stratégique, le transfert de mission coopération scientifique et agriculture (*Montant forfaitaire : 1 151 040,00 € TTC / Durée : 3 ans*)

**2016/156**

Utilisation de la régie d'avance en raison des circonstances nationales exceptionnelles, pour l'achat de carburant des véhicules de services mis à disposition du Théâtre Brétigny en dehors des stations Total, suite à la pénurie nationale

**2016/159**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la création d'un giratoire sur la route départementale 312 et d'une voie d'accès base aérienne au Plessis Pâté, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montant : 54 546,80 € HT pour la mission de base, 2 530,00 € HT pour l'OPC et 5 250,00 € HT pour la mission complémentaire/ Durée : 2 mois pour la phase de conception et 8 mois pour la phase de réalisation*)

**2016/171**

Cession du véhicule RENAULT Master immatriculé CR-603-XZ à la société Carrosserie RP (*Montant : 500,00 €*)

**2016/172**

Cession d'un véhicule CITROEN C1 immatriculé 340-EJM-91 à la société carrosserie RP (*Montant : 100,00 €*)

**2016/177**

Convention d'intervention avec Madame VIRNOT, psychologue, à l'attention du personnel de la maison de la Petite Enfance d'Ollainville, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2016 et 1 fois par an une réunion pour les familles du Multi-Accueil (*Montant pour 6 séances + 3 réunions: 1 600,00 € TTC*)

**2016/178**

Accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion et à l'exploitation de l'infrastructure système et réseau, avec la société INTRINSEC (*Montant compris entre 50 000,00 € HT minimum et 1 200 000,00 € HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an*) (*Montant estimatif annuel prévisionnel : 190 000,00 € HT*)

**2016/179**

Permis de démolir pour les bâtiments non réhabilitables de l'ancienne base aérienne 217 sur les communes du Plessis-Pâté et de Brétigny-sur-Orge

**2016/180**

Marché subséquent de travaux relatif aux travaux divers de voirie au Plessis-Pâté, avec le groupement GTO (mandataire) – Urbaine de travaux (*Montant estimatif : 145 613,04 € HT / Durée : 8 mois*)

**2016/184**

Marché subséquent de travaux relatif aux travaux de réfection et d'aménagement de voirie sur la commune de Brétigny-sur-Orge, avec l'entreprise EUROVIA (*Montant estimatif : 395 450,40 € HT / Durée : 7 mois*)

**2016/185**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Panhard et Levassor à Brétigny-sur-Orge, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (*Montant : 39 737,50 € HT pour la mission de base, 2 805,00 € HT pour l'OPC et 1 500,00 € HT pour la mission complémentaire / Durée : 4 mois pour la phase de conception et de 6 mois pour la phase de réalisation*)

**2016/186**

Contrat de maintenance et d'assistance avec la société CIRIL, pour l'utilisation de progiciels GF/GRH (*Montant annuel : 32 441,83 € HT*)

**2016/187**

Marché subséquent de travaux relatif à l'aménagement de la route de Corbeil / rue Léo Lagrange "carrefour de l'éléphant" à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement GTO (mandataire) – Urbaine de travaux (Montant estimatif : 279 893,85 € HT/ Durée : 4 mois)

**2016/189**

Contrats relatifs à la programmation du Théâtre Brétigny pour la saison 2016-2017 (Montant n'excédant pas 290 000,00€ maximum)

**2016/192**

Convention de partenariat relative aux frais de dossier de la carte scolaire bus lignes régulières avec les sociétés de transports Daniel MEYER, SAVAC, ORMONT et les Transports Intercommunaux Centre Essonne (Montant prévisionnel : 7 000,00 €)

**2016/193**

Marché relatif à l'assurance « Construction » pour l'opération d'aménagement d'une médiathèque à Saint-Michel-sur-Orge, avec la société FLOVAL (Montant global et forfaitaire : 7 540,08 € HT pour l'assurance « Tous risques chantiers - Maintenance-Visite » et 26 461,26 € HT pour l'assurance « Dommages ouvrage » / Durée : de la déclaration d'ouverture de chantier jusqu'à la réception pour la garantie « Tous risques chantiers » et 10 ans fermes pour la garantie « Dommages ouvrage »)

**2016/197**

Marché subséquent de travaux relatif à la réfection de la couche de roulement de voiries des zones d'activités Croix-Blanche, Techniparc et Maison Neuve sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge et Brétigny-sur-Orge, avec le groupement TPS (mandataire) – SATO (Montant estimatif : 200 574,37 € HT pour la tranche ferme et 89 822,54 € HT pour la tranche conditionnelle 1 / Durée : 6 mois à compter de la date de notification et 3 mois pour la tranche conditionnelle 1)

**2016/201**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un itinéraire cyclable entre la gare de Brétigny-sur-Orge et l'Institut de Recherches Biomédical des Armées, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (Montant : 2 895,36 € HT pour la tranche ferme, 1 050,00 € HT pour la tranche conditionnelle 1 et 16 136,64 € HT pour la tranche conditionnelle 2 / Durée : 12 semaines pour la phase de conception et 3 semaines pour la phase de réalisation en cas d'affermissement de la tranche conditionnelle 1 et 12 semaines pour la phase de réalisation en cas d'affermissement de la tranche conditionnelle 2)

**2016/202**

Convention de formation « Créer et organiser un service achat performant dans le secteur public » avec l'organisme COMUNDI, à l'attention de la responsable du pôle affaire juridique et commande publique (Montant : 1 914,00 € TTC / durée : 2 jours)

**2016/203**

Convention de formation « Se familiariser avec le vocabulaire de l'urbanisme – ua55 » avec l'organisme GROUPE MONITEUR, à l'attention d'un agent du service urbanisme (Montant : 1 074,00 € TTC / durée : 1 jour)

**2016/204**

Convention de formation « Les 5<sup>èmes</sup> journées d'études et de rencontres des éducatrices et éducateurs de jeunes enfants » avec l'organisme TPMA, à l'attention d'un agent du service petite enfance (Montant : 300,00 € TTC / durée : 2 jours)

**2016/206**

Convention de formation « Les entretiens de Bichat » avec l'organisme EUROPA ORGANISATION, à l'attention de deux agents du service petite enfance (Montant : 400,00 € TTC / durée : 1 jour)

**2016/208**

Avenant n° 2 au marché subséquent relatif à la création d'une gare routière Lycée René Cassin – Arpajon / La Norville, avec le groupement COLAS Ile de France Normandie (mandataire) / GTO, afin de fixer des prix nouveaux pour les travaux imprévus relatifs à une chambre du service des eaux sous parking qui doit être maintenue en service (Montant : 14 845,00 € HT – ce montant sera déduit du montant maximum des dépenses pour travaux imprévus)

**2016/209**

Demande de permis de construire pour les travaux d'aménagement de bureaux de la cité du développement économique et de l'emploi (ex Eau Ecarlate) sise zone industrielle de la Croix-Blanche à Sainte-Geneviève-des-Bois

**2016/211**

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment de la gare routière Val Vert Croix Blanche, avec le groupement GUIRAUD-MANENC (mandataire) / TECHNIQUES ET COORDINATION / ATELUX (Montant : 98 109,00 € HT soit 76 307,00 € HT pour la mission de base, 12 883,00 € HT pour la mission complémentaire Qualité environnementale du bâtiment : thermique, énergétique, acoustique, éclairage, gestion de l'eau et 8 919,00 € HT pour la mission complémentaire Ordonnancement, Pilotage et Coordination / Durée : 10 mois pour la phase de conception et de 16 mois pour la phase de réalisation)

**2016/213**

Mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile de France portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la désignation d'un maître d'œuvre (phase de candidature) pour la réalisation du projet de multi accueil, relais d'assistante maternelle et de bureaux sur la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon (Montant : 13 677,00 €)

**2016/215**

Contrat de maintenance et d'assistance avec la société JDC, afin d'assurer le dépannage et l'assistance téléphonique du terminal de paiement de la billetterie spectacle de l'Espace Jules Verne (Montant annuel : 340,80 € TTC)

#### **2016/224**

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du boulevard de la République sur la commune de Brétigny-sur-Orge, de la place Chevrier au parvis de la gare RER C, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES / O.P.C.I.91 / SAFEGE (Montant : 73 500,00 € HT pour la mission de base, 3 000,00 € HT pour la mission complémentaire OPC, 6 000,00 € HT pour la mission complémentaire EPR et 8 400,00 € HT pour la mission complémentaire « Présentation aux communes et participation aux réunions publiques » / Durée : 3 mois pour la phase de conception et de 12 mois pour la phase de réalisation)

#### **2016/225**

Cession du véhicule RENAULT Mégane immatriculé BQ-718-PV à la société Carrosserie RP (Montant : 200,00 €)

#### **2016/243**

Cession du véhicule RENAULT Modus immatriculé 402 DYK 91 à la société Garage Huêt (Montant : 200,00 €)

### **9 contrats d'animations à la médiathèque Maria Socard-Bocquet et au Centre Culturel des Près du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon :**

Contrat de cession avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne, pour l'exposition "Le geste musical" réalisée par l'association Club Images et Sons de Ballancourt (CISBA), du 10 au 30 juin 2016 (A titre gratuit)

Convention d'intervention avec l'association CISBA, pour la mise en place de l'exposition "Le geste musical", les 10 et 30 juin 2016 (Montant : 300,00 €)

Contrat de cession avec La Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour la représentation du spectacle "FACE DE LUNE" le 11 juin 2016 (Montant : 950,00 €)

Contrat de cession avec La Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour la représentation du spectacle "Concert vocal polyphonique autour de chants du monde" dans le cadre de projet « LA CLE DES CHANTS », le 21 juin 2016 (Montant : 400,00 €)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Kit Heure du conte numérique", du 31 mai au 5 juillet 2016 (A titre gratuit)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Plouf !", du 29 novembre au 13 décembre 2016 (A titre gratuit)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Hou Hou", du 29 novembre au 13 décembre 2016 (A titre gratuit)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "La citoyenneté à la française", du 18 octobre au 8 novembre 2016 (A titre gratuit)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Kamishibai 0-3 ans", du 18 octobre au 29 novembre 2016 (A titre gratuit)

### **9 contrats d'animation à la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge :**

Contrat de cession avec La Compagnie Les Arrosoirs, pour la représentation du spectacle "AUX ARMES ET CAETERA !", les 9 et 23 juillet 2016 (Montant : 2 000,00 €)

Convention de mise à disposition avec La Galerie Robillard, pour l'exposition "Drôles d'oiseaux" du 1<sup>er</sup> juillet au 4 août 2016 (Montant : 960,00 €)

Contrat d'intervention avec La Compagnie du Samovar, pour le droit d'exploitation du texte « Le but de Roberto Carlos » de Michel Simonot dans le cadre de la Rencontre-Lecture, le 19 novembre 2016 (Montant : 900,00 €)

Contrat de cession avec l'association ATMEN, pour la représentation du spectacle « Polder / Inversions Polaires », le 26 novembre 2016 (Montant : 1 020,40 €)

Contrat de cession avec l'association Mille et un chemins, pour la représentation du spectacle « Contes d'Océanie », le 9 novembre 2016 (Montant : 476,80 €)

Contrat d'intervention avec l'association Dans le Vivier du Conte, pour l'organisation de la Nuit blanche du conte « Voyage, voyages » dans le cadre du festival du conte, du 5 au 6 novembre 2016 (Montant : 2 772,40 €)

Contrat de cession avec l'association FUN ATTITUDE, pour l'organisation du concert du groupe « The Partners » avec animation de danse, le 18 novembre 2016 (Montant : 1 864,80 €)

Contrat d'intervention avec l'association Les Conférences musicales de Belkacem, pour l'organisation de la conférence musicale « Forever Mickael », le 30 septembre 2016 (Montant : 700,00 €)

Contrat d'intervention avec l'association Eclats de Lire, pour l'intervention de lecture à voix-haute, le 8 octobre 2016 (Montant : 160,00 €)

### **8 contrats d'animations dans la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :**

Contrat avec la mairie de Saint-Michel-sur-Orge, pour de prêt de matériel du Centre culturel Baschet et du conservatoire qui sera utilisé lors du spectacle « Au fond la chose », les 24 et 25 mai 2016 (A titre gratuit)

Contrat de cession avec La Compagnie Drôle de Rêve, pour la représentation du spectacle « Au fond la chose », le 24 mai 2016 (Montant : 1 206,00 €)

Contrat de cession avec La Compagnie Les Volubiles, pour la représentation du spectacle « Moi je ne suis pas un éléphant », le 17 juin 2016 (Montant : 620,00 €)

Contrat de location avec Clément CRISEO, pour l'exposition de ses photographies, les 5 et 15 octobre 2016 (Montant : 450,00 €)

Convention d'intervention et de location avec Isabelle GUIOT-HULLLOT, pour l'organisation de deux ateliers et d'une exposition « Ateliers de fabrication de figurines en kraft armé et papiers », du 15 au 26 novembre 2016 (Montant : 800,00 €)

Contrat de cession avec Apma-musique, du droit d'exploitation du spectacle "Le Roi des bisous et Le Secret de l'univers", le 7 novembre 2015 (Montant : 850,00 €)

Convention d'intervention avec l'association Alinéaire, pour l'organisation de l'atelier "Création sonore avec Makey Makey" le 15 octobre 2016 (Montant : 550,00 €)

Contrat de cession avec Les livreurs : lecteurs sonores, pour la représentation du spectacle " Prêt-à-lire" le 15 novembre 2016 (Montant : 653,00 €)

#### **8 contrats d'animations dans la médiathèque de Brétigny-sur-Orge :**

Convention avec l'association Les Petits Débrouillards, pour deux animations scientifiques sur le thème de la robotique le 12 octobre 2016 (Montant : 454,00 €)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Palets Foot", du 14 au 17 juin 2016 (A titre gratuit)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Mashup Table", du 16 au 27 septembre 2016 (A titre gratuit)

Convention d'intervention avec Raphaël FONFROIDE DE LAFON, pour l'organisation de la conférence d'histoire de l'art « René Magritte, la trahison des images », le 19 novembre 2016 (Montant : 320,00 €)

Convention d'intervention avec le Collectif l'Emoi sonneur, pour la présentation de l'œuvre « Cinéma pour l'oreille », du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 (Montant : 1 000,00 €)

Contrat d'intervention avec EcoutAnik, pour la représentation de "Raconte-tapis et Orgue de barbarie", les 21 et 22 octobre 2016 (Montant : 980,00 €)

Contrat d'intervention avec La Compagnie La Fleur qui rit, pour la représentation du spectacle "Le soleil a rendez-vous avec la lune", le 2 décembre 2016 (Montant : 856,00 €)

Convention d'intervention avec Xavier COADIC, pour l'organisation de la conférence scientifique « Petit traité de Biomimétisme au prisme des FabLabs », le 8 octobre 2016 (Montant : 512,20 €)

#### **4 contrats d'animations à la médiathèque de Longpont-sur-Orge :**

Contrat de cession avec l'association QUELLE HISTOIRE, pour la représentation du spectacle "AngiOlina NerOliva" le 27 mai 2016 (Montant : 898,20 €)

Contrat de cession avec La Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour la représentation du spectacle "Cabaret chansons POEZIK'S" le 8 juillet 2016 (Montant : 400,00 €)

Contrat de cession avec l'association Les Rémouleurs, pour la représentation du spectacle "Freaks, Monstres, Miroirs, Merveilles" le 14 octobre 2016 (Montant : 1 148,58 €)

Contrat d'intervention avec EcoutAnik, pour la représentation de "Raconte-tapis et Orgue de barbarie", les 9 et 10 novembre 2016 (Montant : 840,00 €)

#### **4 contrats d'animations à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :**

Contrat d'intervention avec la société Magic Bricks, pour l'organisation de quatre ateliers d'animation Stop Motion les 25, 26, 27 et 28 octobre 2016 (Montant : 800,00 €)

Contrat de cession avec Le Théâtre de la Vallée, pour l'organisation d'un spectacle de contes « Les contes de la rue Broca », le 15 octobre 2016 (Montant : 685,75 €)

Contrat de cession avec La Compagnie GOUTES-Y-DONC, pour la représentation du spectacle "La plage aux chansons" le 19 novembre 2016 (Montant : 400,00 €)

Contrat d'intervention avec le Centre Kapla, pour l'organisation de quatre ateliers « Construire avec des planchettes en bois de pin » le 12 octobre 2016 (Montant : 560,00 €)

#### **4 contrats d'animations à la médiathèque Andrée Chédid à Villemoisson-sur-Orge :**

Contrat de prêt avec la Mairie de Villemoisson-sur-Orge, pour la mise à disposition de matériel à l'attention du CLUB-ADOS/PAJ pour la projection en plein air lors de l'événement « Toiles de fond », le 3 septembre 2016 (A titre gratuit)

Convention avec La Compagnie Quelqu'uns, pour la représentation du spectacle « Peut-être un rat, peut-être une rose et Amis-Mots », le 27 mai 2016 (Montant : 2 100,00 €)

Contrat de cession avec l'entreprise Tchekchouka, pour la représentation du spectacle « La Danse de la Hyène », le 21 octobre 2016 (Montant : 950,00 €)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Raconte-tapis : La Mare aux aveux", du 6 au 30 décembre 2016 (A titre gratuit)

#### **2 contrats d'animations à la bibliothèque Honoré de Balzac à Sainte-Geneviève-des-Bois :**

Convention avec l'association A.C.C.E.S., pour deux animations-lectures avec le Camion « Livres en Balades » devant l'épicerie sociale L'Escale, les 12 et 26 juillet 2016 (A titre gratuit)

Contrat de cession avec l'association La Voie des Livres, pour une lecture à haute voix du spectacle "Albums pop-up", le 21 septembre 2016 (Montant : 520,00 €)

### **1 contrat d'animation à la médiathèque à Villiers-sur-Orge :**

Convention avec l'association A fond la science, pour la location de module de livres et multimédia, une formation aux bibliothécaires ainsi qu'une journée d'animations, du 24 mai au 11 juin 2016 (*Montant : 965,00 €*)

### **1 contrat d'animation dans la médiathèque du Plessis-Pâté :**

Contrat de cession avec Apma-musique, du droit d'exploitation du spectacle "Anoumayé", le 2 juillet 2016 (*Montant : 900,00 €*)

**La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 1 contre (Monsieur FOUILLEUL)**

### **3. Transformations de postes**

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **4. Régime des astreintes pour la filière technique et la filière médico-sociale**

### **5. Modification d'emplois à temps non complet dans les conservatoires**

**La délibération suivante est adoptée par 55 voix, 1 abstention (Monsieur AMMAR) et 1 contre (Monsieur FOUILLEUL)**

### **6. Décision Modificative n°1 du Budget Principal**

➤ **ADOPTE** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative n° 1-2016 de Cœur d'Essonne Agglomération arrêtée à un montant de :

- |                  |                 |
|------------------|-----------------|
| - Investissement | - 793 654 euros |
| - Fonctionnement | 87 519 euros    |

**La motion suivante est adoptée par 55 voix, 1 abstention (Madame PERDEREAU) et ne prend pas part au vote (Monsieur AMMAR)**

### **7. Motion relative aux incidences fiscales et budgétaires du retrait des communes de Boissy-sous-St-Yon, Lardy et Saint-Yon sur la situation de Cœur d'Essonne Agglomération**

➤ **RAPPELLE** que si cet ajustement de périmètre s'appuie sur la volonté légitime et le libre choix des communes concernées, pour autant, il n'appartient pas à Cœur d'Essonne Agglomération de supporter seule les conséquences d'une telle décision,

➤ **RAPPELLE** que cette perte très substantielle de recettes est la conséquence directe de la modification de périmètre de l'ex-Communauté de Communes de l'Arpajonnais, décidée avant que n'intervienne la fusion avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge,

➤ **CONSIDERE** que les habitants de Cœur d'Essonne Agglomération ne doivent pas être pénalisés par cette situation,

➤ **SOULIGNE** que cette diminution importante de ses ressources ne peut aucunement être compensée d'une année à l'autre sans mettre en péril l'activité de Cœur d'Essonne Agglomération et l'ensemble des services rendus à la population,

➤ **RAPPELLE** les engagements donnés par l'Etat, lors de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale du 10 juillet 2015, présidée par Monsieur Le Préfet de la Région Ile-de-France.

➤ **DEMANDE** très solennellement au représentant de l'Etat dans le département de mettre en œuvre toutes les dispositions en son pouvoir, pour permettre à Cœur d'Essonne Agglomération d'amortir sur plusieurs années, dans des conditions supportables et acceptables, cette perte substantielle de recettes.

**La délibération suivante est adoptée par 47 voix, 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL) et ne prennent pas part au vote les membres de la Sorgem (Madame LEROUX et Messieurs LEONHARDT, JOUBERT, MEARY, PETITTA, TANGUY, AMRANE et JOUIN)**

### **8. SORGEM – Approbation du rapport de gestion, du bilan et des rapports du commissaire aux comptes – Année 2015**

➤ **DONNE ACTE** au Président de la communication des comptes de la SORGEM.

➤ **APPROUVE** le rapport de gestion 2015 et le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que les rapports (général et spécial) du Commissaire aux Comptes.

**La délibération suivante est adoptée par 55 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) et 1 contre (Monsieur AMMAR)**

### **9. ZAC Val Vert Croix Blanche – Approbation du CRACL 2015**

➤ **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2014 de la ZAC d'activités économiques Val Vert Croix Blanche.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 56 voix et 1 contre (Monsieur AMMAR)**

**10. ZAC Val Vert Croix Blanche - Convention d'intervention foncière entre la commune du Plessis-Pâté, Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etablissement Public Foncier d'IDF**

- **APPROUVE** la Convention d'Intervention Foncière dite « Val Vert Croix Blanche » ci-jointe entre la commune du Plessis-Pâté, Cœur d'Essonne Agglomération et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France pour assurer le portage foncier de la ZAC Val-Vert Croix Blanche ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer et exécuter ladite convention d'Intervention ainsi que tous les actes et/ou tous documents s'y rapportant.

**11. ZAC Val Vert Croix Blanche : cessions de terrains appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la SORGEM**

- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées situées dans la ZAC Val Vert Croix Blanche, AS 135 sur la commune de Sainte Geneviève-des-Bois, les parcelles cadastrées B 309, B 383, B 377, B 382, A 102 pour partie, A 103, A 846, A 848, A 852, A 856, A 950 pour partie, A 958 pour partie, A 960 pour partie, A 993 pour partie, B 63 pour partie, B 65, B 68, B 72, B 82, B 84, B 306, situées sur la commune du Plessis-Pâté, d'une surface totale de 21ha 90 ares 07 centiare au prix global de 3.325.537 euros.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.
- **PRECISE** que les actes de cession s'effectueront au fur et à mesure de l'avancement de la ZAC, conformément aux dispositions prévues par le traité de concession.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 55 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)**

**12. ZAC Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge – Approbation du CRACL 2015**

- **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2015 du parc d'activités de Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge.

**13. Mandat d'études préalables à la création d'une ZAE sur le site de l'ex BA 217 sur la commune de Brétigny-sur-Orge – Approbation du bilan d'activité 2015**

- **APPROUVE** le bilan d'activités 2015 du mandat d'études préalables à la création d'une Zone d'Activité Economique sur le site de l'ex-BA217 sur la commune de Brétigny-sur-Orge.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**14. ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation du CRACL 2015**

- **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC des Belles Vues pour l'année 2015, présenté par la SORGEM et annexé à la présente délibération.

**15. ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville - Approbation de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement**

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement de la ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville, annexé à la présente délibération.
- **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)**

**16. ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly – Approbation du CRACL 2015**

- **APPROUVE** le compte rendu annuel aux collectivités locales relatif à la ZAC de la Mare aux Bourguignons pour l'année 2015, présenté par Essonne Aménagement.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**17. Fixation du tarif des loyers des espaces professionnels : coworking et salles évènements situés au sein de la cité du Développement Economique et de l'Emploi**

- **FIXE** les tarifs des prestations des loyers professionnels au sein de la Cité du Développement Economique et de l'Emploi :

**De l'espace coworking:**

- |                       |   |   |
|-----------------------|---|---|
| <b>FORMULE NOMADE</b> | - | 1/2 journée : 8 euros HT,                           |
|                       | - | 1 journée : 15 euros HT,                            |
|                       | - | Carnet de 10 jours/20 demi-journées : 140 euros HT. |

#### **FORMULE RESIDENT**

- Temps complet : 180 euros HT/mois.
- **PRECISE** que ces tarifs inclus les services suivants :
  - Accueil visiteurs aux heures d'ouverture du bâtiment au public,
  - Raccordement internet Très Haut Débit via la fibre optique dédiée et sécurisée :
    - Wifi sécurisé,
    - Mise à disposition du mobilier,
    - Bâtiment sécurisé,
    - Accès à l'espace convivialité,
    - Intégration à un réseau de coworkeurs,
    - Respect du règlement intérieur.

#### **Des salles évènements :**

- Tarifs :**
- 15,00 € de l'heure,
  - 30,00 € la demi-journée,
  - 50,00 € la journée,
  - 200,00 € les 5 jours.

#### **Tarifs à destination des résidents du territoire :**

- 12,00 € de l'heure,
- 24,00 € la demi-journée,
- 40,00 € la journée,
- 160,00 € les 5 jours.

- **PRECISE** que ces tarifs inclus les services suivants :
- Accueil visiteurs aux heures d'ouverture du bâtiment au public,
  - Raccordement internet Très Haut Débit via la fibre optique dédiée et sécurisé,
  - Wifi sécurisé,
  - Mise à disposition du mobilier (tables, chaises),
  - Mise à disposition du vidéo projecteur – écran – vision conférence – PC (soumis à caution),
  - Bâtiment sécurisé,
  - Entretien des parties communes – eau – électricité,
  - Respect du règlement intérieur.

### **18.Modalités de mise à disposition d'un service de domiciliation des entreprises dans la cité du développement économique et de l'emploi à Ste Geneviève des Bois : détermination de la tarification**

- **DECIDE** que la domiciliation sera consentie moyennant un tarif mensuel de 64,00 € (soixante-quatre euros) hors taxes.
- **AUTORISE** le Président à traiter l'ensemble des procédures relatives à ce dossier et notamment la signature et la résiliation des contrats de domiciliation.

**La délibération suivante est adoptée par 46 voix, 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL) et ne prennent pas part au vote les membres de la SPL (Messieurs LEONHARDT, BRAIVE, BERAUD, JOUBERT, MEARY, PETITTA, ROUYER, TANGUY et JOUIN)**

### **19.Rapport de gestion 2015 de la SPL Val d'Orge 91**

- **APPROUVE** le rapport de gestion 2015, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

**La délibération suivante est adoptée par 55 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)**

### **20.Budget annexe Base aérienne 217 : délibération modificative n°1**

- **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, la décision modificative 2016 de la « Base aérienne 217 », arrêté à un montant de :

- **Investissement** + 1 050 000.00 euros
- **Fonctionnement** - 530 000.00 euros

**La délibération suivante est adoptée par 53 voix, 1 abstention (Madame HAZOUT) et 3 contre (Messieurs AMMAR, BRUN et SOUBRA)**

### **21.Adhésion à l'association porteuse du Cluster drone Ile de France : approbation des statuts**

- **DECIDE** d'adhérer à l'association porteuse du Cluster Drone ile de France.

- **DEMANDE** de modifier l'article 12 des projets de statuts concernant le bureau de l'association pour porter sa composition de 4 à 6 membres permettant ainsi une représentation cohérente des différents partenaires et territoires concernés par le développement du futur Cluster.
- **APPROUVE** le projet de statuts de l'association porteuse du Cluster drone Ile de France, intégrant cette modification.
- **DESIGNE** Frédéric PETITTA comme représentant de Cœur d'Essonne Agglomération au sein de l'association et Olivier LEONHARDT comme suppléant.
- **RAPPELLE** que Cœur d'Essonne Agglomération a inscrit la somme de 23 000€ au budget 2016 pour le Cluster Drone Ile de France.
- **AUTORISE** le Président à verser la subvention lorsque l'association sera créée.

**La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :**

**22.Acquisition de terrains auprès de Grand Paris Aménagement pour la réalisation de la voie Sud de desserte de l'ex BA 217**

- **AUTORISE** l'acquisition auprès de Grand Paris Aménagement des parcelles cadastrées D 878p, E 35p, E39p, E 38p situées sur la commune de Brétigny-sur-Orge, d'une surface totale de 16.514 m<sup>2</sup> au prix de 15€ le m<sup>2</sup> soit un prix global de 247.710 euros.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

**La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 1 abstention (Monsieur AMMAR)**

**23.Aménagement de l'ex base aérienne 217 : cession de terrains appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération à la société VIRTUO**

- **AUTORISE** la cession à la société VIRTUO, ou toute personne morale que cette dernière souhaiterait se substituer pour la réalisation de ce projet aux conditions équivalentes, des parcelles cadastrées E.558p d'environ 160 331m<sup>2</sup> et E.586p d'environ 145 764m<sup>2</sup>, situés sur la commune de Brétigny-sur-Orge, soit une surface totale d'environ 306.095 m<sup>2</sup>, au prix global de 15,3 millions d'euros.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les actes correspondants à cette affaire.

**Les sept délibérations suivantes sont adoptées par 56 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)**

**24.Désignation des personnes morales associées à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat**

- **APPROUVE** la liste annexée des personnes morales qui seront associées à l'élaboration du PLH, sous réserve de leur accord,
- **PRECISE** que ces personnes morales constitueront le comité de pilotage du PLH, qui sera présidé par le Président de l'agglomération ou le Vice-Président en charge de l'habitat, des gens du voyage et de la politique de la ville.
- **PRECISE** que le comité de pilotage du PLH se réunira à trois reprises a minima, afin d'émettre un avis sur le diagnostic, le document d'orientation et le programme d'action.

**25.Aide au logement social – opération ZAC de la Croix de l'Orme à Bruyères-le-Châtel / bailleur Valophis**

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 85 000 € au bailleur VALOPHIS, sise 81 rue du Pont de Créteil, 94107 Saint-Maur-des-Fossés, pour la réalisation d'une opération de 88 logements locatifs sociaux (61 PLUS, 27 PLAI), située dans la ZAC de la Croix de l'Orme à Bruyères-le-Châtel.
- **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre VALOPHIS et CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, visant à participer au financement de l'opération de 88 logements locatifs sociaux située dans la ZAC de la Croix de l'Orme à Bruyères-le-Châtel.

**26.Aide au logement social – opération rue du Château à Cheptainville et rue Pasteur à Guibeville / bailleur Pierres et Lumières**

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 70 000 € au bailleur PIERRES et LUMIERES, sise 112 avenue Aristide Briand, BP167, 92186 Antony, pour la réalisation de deux opérations :
  - 35 000 € pour 14 logements locatifs sociaux (10 PLUS, 4 PLAI), rue du Château/route de Lardy à Cheptainville,
  - 35 000 € pour 18 logements locatifs sociaux (13 PLUS, 5 PLAI), rue Pasteur à Guibeville.
- **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre PIERRES et LUMIERES et CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION, visant à participer au financement des opérations suivantes : 14 logements locatifs sociaux rue du Château/route de Lardy à Cheptainville, et 18 logements locatifs sociaux rue Pasteur à Guibeville.

### **27. Aide au logement social – opération route d’Arpajon à Cheptainville / bailleur Antin Résidences**

➤ **DECIDE** de verser une subvention d’un montant de 20 000 € au bailleur ANTIN RESIDENCES, sise 59 rue de Provence, 75439 Paris, pour la réalisation d’une opération de 28 logements locatifs sociaux (20 PLUS, 8 PLAI), située 14 route d’Arpajon à Cheptainville.

➤ **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre ANTIN RESIDENCES et CŒUR D’ESSONNE AGGLOMERATION, visant à participer au financement de l’opération de 28 logements locatifs sociaux située 14 route d’Arpajon à Cheptainville

### **28. Aide au logement social – opération rue des Primevères à Ollainville / bailleur Efidis**

➤ **DECIDE** de verser une subvention d’un montant de 25 000 € au bailleur EFIDIS, sise 20 place des Vins de France, 75012 Paris, pour la réalisation d’une opération de 33 logements locatifs sociaux (17 PLUS, 10 PLAI, 6 PLS), située rue des Primevères à Ollainville.

➤ **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre EFIDIS et CŒUR D’ESSONNE AGGLOMERATION, visant à participer au financement de l’opération de 33 logements locatifs sociaux située rue des Primevères à Ollainville.

### **29. Aide au logement social – opération rue de la République à Ollainville / SNL Prologues**

➤ **DECIDE** de verser une subvention d’un montant de 5 000 € à l’opérateur SNL-PROLOGUES, sise 18 cour Debille, 75011 Paris, pour la réalisation d’une opération de 2 logements locatifs sociaux (2 PLAI), située rue de la République à Ollainville.

➤ **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre SNL-PROLOGUES et CŒUR D’ESSONNE AGGLOMERATION, visant à participer au financement de l’opération de 2 logements locatifs sociaux située rue de la République à Ollainville.

### **30. Création et constitution de la commission intercommunale pour l’accessibilité**

➤ **DECIDE** la création de la Commission intercommunale pour l’accessibilité de Cœur d’Essonne Agglomération.

➤ **DIT** que cette commission sera présidée par M. le Président ou son représentant et constituée des collèges suivants, dont les membres seront désignés par arrêté du Président de la communauté d’agglomération:

- un collège « élus » de 5 conseillers communautaires ;
- un collège de 5 délégués d’associations ou d’organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées ;
- un collège de 5 représentants des acteurs économiques et/ou des associations d’usagers du territoire communautaire.

**La délibération suivante est adoptée par 55 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) et 1 contre (Monsieur AMMAR)**

### **31. Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015 de la SORGEM pour la construction et l’aménagement de la Cité Val Vert au Plessis-Pâté**

➤ **APPROUVE** le compte rendu d’activités 2015 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction et l’aménagement de la Cité Val Vert au Plessis-Pâté.

**La délibération suivante est adoptée par 55 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)**

### **32. Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015 de la SORGEM pour la construction et l’aménagement de bureaux aux 157-159 route de Corbeil à Sainte Geneviève des Bois**

➤ **APPROUVE** le compte rendu d’activités 2015 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction et l’aménagement d’un immeuble de bureaux aux 157-159 route de Corbeil à Sainte Geneviève des bois.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 56 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)**

### **33. Approbation du Compte Rendu d’Activité à la collectivité 2015 de la SORGEM pour la construction d’une médiathèque à Brétigny sur Orge**

➤ **APPROUVE** le compte rendu d’activités 2015 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la construction d’une médiathèque à Brétigny sur Orge.

### **34.Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2015 de la SORGEM pour la réhabilitation de l'aile nord de la Ferme du Château au Plessis-Pâté**

➤ **APPROUVE** le compte rendu d'activités 2015 présenté par la SORGEM, concernant son mandat pour la réhabilitation de l'aile nord de la ferme du château au Plessis-Pâté.

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **35.Convention avec le CIG pour une mission de conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de multi accueil et de relais assistantes maternelles sur la commune de St Germain les Arpajon**

➤ **APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition d'agents du CIG de la Grande Couronne, arrêtant notamment la tarification forfaitaire du CIG pour la mise à disposition de personnels experts à 97 euros par heure de travail.

➤ **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tous les documents y afférent, notamment les propositions d'intervention chiffrées ultérieures qui préciseront les conditions d'exécution et volets d'interventions du personnel mis à disposition.

### **36.Création d'une zone de préemption sur des espaces naturels sensibles en vue de l'aménagement de la coulée verte sur la commune de Villiers sur Orge**

➤ **DEMANDE** au Département de l'Essonne de modifier la carte de la zone de préemption dans le cadre de la loi sur les Espaces Naturels Sensibles sur le Secteur des Mollières correspondant à l'aménagement de la Coulée Verte tel que qu'il est défini dans la délibération du conseil municipal de Villiers-sur-Orge n° 2016-028 du 21 juin 2016.

➤ **DEMANDE** au Conseil départemental de l'Essonne de déléguer à Cœur d'Essonne Agglomération son droit de préemption pour l'acquisition sur le secteur des Mollières, des terrains nécessaires à l'aménagement de la Coulée verte.

➤ **AUTORISE** le Président de la Communauté d'agglomération, ou son représentant, à signer tous autres documents relatifs à cette affaire.

**La délibération suivante est adoptée par 56 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)**

### **37.Budget annexe Espace Jules Verne – Décision Modificative n°1**

➤ **ADOpte** la décision modificative 2016 du budget annexe de l'Espace Jules Verne

<b>Virement de crédits :</b>	chapitre 012 :	-15 000 €
	chapitre 011 :	+15 000 €

**Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

### **38.Adhésion de Cœur d'Essonne Agglomération au nouveau mode d'action du Conseil Départemental de l'Essonne : le Contrat culturel de territoires (CCT)**

➤ **DECIDE** de s'inscrire dans le nouveau dispositif présenté par le Conseil Départemental de l'Essonne « Contrat culturel de territoires » (CCT) pour une durée de trois ans.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et/ou avenant à intervenir.

➤ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de l'Essonne les aides maximales auxquelles Cœur d'Essonne Agglomération peut prétendre.

### **39.Adhésion à l'association Alisé pour l'année 2016**

➤ **ADHERE** à l'association « ALISÉ », sise 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94250 GENTILLY pour l'ensemble des structures de la Petite Enfance de la communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne.

➤ **DIT QUE** le montant forfaitaire annuel 2016 est fixé à 640 € TTC (six cent quarante euros) pour les collectivités gestionnaires de plus de 11 structures

**La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)**

### **40.Institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération et instauration d'un zonage des taux**

➤ **DECIDE**, conformément au Code général des Impôts, d'instituer à compter de l'année 2017, une taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération et d'en percevoir le produit.

➤ **DECIDE**, conformément au Code général des Impôts, d'instaurer à compter de 2017, trois zones de perception de la TEOM sur lesquelles des taux différents seront votés et de procéder à un lissage de ces taux sur maximum 4 ans.

➤ **DIT QUE :**

- **la zone 1** correspond au territoire recouvrant les communes de Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge,
- **la zone 2** correspond à la commune de Saint Germain lès Arpajon,
- **la zone 3** correspond au territoire recouvrant les communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix et Ollainville.

➤ **DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes afférents.

### **Les neuf délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

#### **41.Approbation des conventions de répartition des agents et des biens du SICTOM du Hurepoix entre ce dernier et CDEA**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la répartition des agents entre le SICTOM du Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la répartition des biens immobiliers entre le SICTOM du Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération et à lancer la procédure de transfert de propriété du SICTOM du Hurepoix à Cœur d'Essonne Agglomération et à signer les actes administratifs afférents.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à la répartition des biens mobiliers entre le SICTOM du Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération et à mettre à jour l'inventaire joint en annexe en janvier 2017.

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **42.Création de postes dans le cadre de l'application de la convention de répartition des agents du SICTOM du Hurepoix entre ce dernier et CDEA et modification du tableau de répartition des effectifs**

➤ **DECIDE** la création des postes suivants :

##### Filière administrative :

- ✓ 1 adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe

##### Filière technique :

- ✓ 4 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ 1 adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- ✓ 1 agent de maîtrise

#### **43.Mise à disposition du SIREDOM, dans le cadre d'une adhésion au 1er janvier 2017, d'agents et des biens nécessaires au service**

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour :

- Signer la convention relative à la mise à disposition d'agents entre Cœur d'Essonne Agglomération et le SIREDOM.
- Signer la convention relative au transfert de biens immobiliers entre Cœur d'Essonne Agglomération et le SIREDOM.
- Signer les arrêtés de mise à disposition des quatre agents concernés.
- Dresser et signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires au service et des contrats attachés à ces biens ou au service, au 1er janvier 2017 ;
- Mettre en œuvre toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **44.Attribution de l'accord-cadre n° 2016-AO-PGD-046 relatif à la collecte des déchets (Lots 1, 3, 4)**

➤ **AUTORISE** le président à signer l'accord-cadre à bons de commande n° 2016-AO-PGD-046 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés, conclu sans minimum ni maximum de commande, avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot n° 1 - Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte - Territoire A : Fleury-Mérogis, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, avec l'entreprise SEMAER sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 VERT LE GRAND.
- Pour le lot n° 3 - Collecte des déchets ménagers en points d'apport volontaire, avec l'entreprise OTUS sise Le Vermont - 28, Boulevard de Pesaro - TSA 67779 - 92739 NANTERRE Cedex

- Pour le lot n° 4 Collecte des encombrants, avec l'entreprise SEMAER sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 VERT LE GRAND.
- **PRECISE QUE** chacun des lots de l'accord-cadre sera conclu de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019, le démarrage des prestations intervenant à compter du 1er janvier 2017. Chaque lot pourra être reconduit une fois pour une durée de huit mois,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférant à cet accord-cadre.

#### **45. Attribution de l'accord-cadre n° 2016-AO-PGD-100 relatif à la collecte des déchets (Relance du lot n°2 de l'accord-cadre n° 2016-AO-PGD-046)**

- **AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre n° 2016-AO-PGD-100 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte – Territoire B : Brétigny-sur-Orge, Le Plessis Pâté, Saint-Michel-sur-Orge, Leuville-sur-Orge, conclu sans montant minimum ni maximum de commande, avec l'entreprise SEMAER, sise Ecosite de Vert le Grand, 91810 VERT LE GRAND.
- **PRECISE QUE** l'accord-cadre sera conclu de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019, le démarrage des prestations intervenant à compter du 1er janvier 2017. L'accord-cadre pourra être reconduit une fois pour une durée de huit mois,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférant à cet accord-cadre.

#### **46. Rapports annuels 2015 du service Gestion des Déchets, du SIREDOM et du SICTOM de l'Hurepoix**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour le territoire de l'ex Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour le territoire de la commune de Saint-Germain-lès-Arpajon.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2015 et du rapport sur le prix et la qualité du service public 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM).
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2015 du SICTOM de l'Hurepoix.

#### **47. Rapport annuel 2015 du service public d'eau potable**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2015 pour le service public d'eau potable.

#### **48. Approbation de la candidature du directeur de la régie de l'Eau**

- **APPROUVE** le choix de Monsieur Gilles PUJOL comme Directeur de la régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération.

#### **49. Rapport annuel 2015 du service public de l'assainissement**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2015 pour le service public d'assainissement.

#### **50. Extension de la compétence Assainissement sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération**

- **DECIDE** d'étendre l'exercice de la compétence assainissement à l'ensemble du territoire de Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **DECIDE** d'exercer en direct les missions de contrôle des raccordements, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, et de contrôle des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble des Communes membres de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **PRECISE** qu'à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération au maire de chacune des Communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.
- **PRECISE** que le transfert de la compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du CGCT.
- **PRECISE** que Cœur d'Essonne Agglomération est substituée de plein droit, à la date du transfert de la compétence, aux Communes adhérentes, dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

- **PRECISE** que Cœur d'Essonne Agglomération est substituée de plein droit au sein des syndicats intercommunaux exerçant tout ou partie de la compétence assainissement sur son territoire.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **51. Retrait de Cœur d'Essonne Agglomération des syndicats pour la compétence Assainissement**

- **DECIDE** de demander au Préfet l'autorisation pour Cœur d'Essonne Agglomération de se retirer des syndicats concernés pour l'exercice des missions de contrôle des raccordements, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales, et de contrôle des installations d'assainissement non collectif, sur le territoire des communes d'Ollainville, Bruyères-le-Châtel et Breuillet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

### **53. Convention de délégation de compétence au Conseil Départemental de l'Essonne pour le développement d'un réseau très haut débit sur le territoire de l'ex-CCA**

- **DONNE** délégation de pouvoir au Président pour négocier et signer avec le département de l'Essonne une convention de délégation de compétence dont les caractéristiques essentielles seront les suivantes :

- ❖ La convention de délégation de compétence portera sur le développement d'un réseau très haut débit sur le territoire des communes d'Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon.
- ❖ Trois objectifs seront recherchés :
  - Un objectif quantitatif : le déploiement d'un réseau très haut débit permettant le raccordement de l'ensemble des logements et locaux à usage professionnel sur le territoire qui fait l'objet de la présente délégation.
  - Un objectif qualitatif : CDEA, son territoire et ses usagers devraient bénéficier des mêmes conditions de développement et d'exploitation du réseau que les membres d'ESSONNE NUMERIQUE, leur territoire et leurs usagers.
  - Un objectif de durée : le déploiement du réseau devrait être réalisé dans un délai de quatre ans à compter de la conclusion de la présente convention. Le déploiement sera réalisé selon l'objectif de phasage annexé à la présente convention.
- ❖ Des indicateurs de suivi seront contractualisés afin de suivre la poursuite des objectifs précités.
- ❖ Dans le cadre de la délégation de compétence, ESSIONNE NUMERIQUE :
  - Décidera des conditions et modalités de développement du réseau très haut débit, dans la limite précisée ci-dessous ;
  - Assurera la maîtrise d'ouvrage du réseau très haut débit, ce qui implique notamment qu'il assurera son financement ;
  - Fixera les conditions d'exploitation et assure l'exploitation du réseau très haut débit.
- ❖ La convention prévoira la participation de CDEA à la préparation des projets et décisions ayant un impact sur l'objet de la délégation de compétence. Par ailleurs, CDEA n'étant pas adhérent du syndicat, elle ne pourra avoir voix délibérative au sein du comité syndical. La convention prévoira donc qu'elle aura voix consultative.
- ❖ La convention prévoira des modalités de contrôle par CDEA de la bonne exécution de la convention.
- ❖ La convention sera conclue pour une durée déterminée dont l'objectif sera d'être calé sur la durée du futur contrat de concession du réseau (travaux et exploitation du réseau).
- ❖ La convention prévoira que les parties pourront y mettre fin à tout moment, d'accord ou unilatéralement. Dans ce dernier cas toutefois, la partie qui aura prononcé la résiliation unilatérale de la convention devra en assumer les conséquences, notamment financières (elle devra notamment supporter le coût de la perte des subventions accordées par la mission THD).
- ❖ La convention prévoira, à son terme, le sort des biens et des dettes éventuellement associées, ainsi que le sort des contrats encore en vigueur.

### **La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)**

### **54. Désignation du délégué au sein de la commission consultative paritaire visant à coordonner l'action en matière d'énergie au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)**

- **DESIGNE** en qualité de déléguée au sein de la commission consultative paritaire visant à coordonner l'action en matière d'énergie au SIPPAREC : **THERESE LEROUX**, Vice-Présidente en Charge du Très Haut Débit et de l'Informatique

**Les huit délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :**

**55.Avenant à la convention d'attribution d'un fonds de concours voirie pour la commune de Bruyères le Châtel**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours voirie pour la commune de Bruyères le Châtel. Le solde s'élève à 7 965,87 €

**56.Avenant à la convention d'attribution d'un fonds de concours voirie pour la commune de La Norville**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'attribution d'un fonds de concours voirie pour la commune de La Norville. Le solde s'élève à 17 969,22 €

**57.Avenant à la convention avec le Département relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage de Cœur d'Essonne Agglomération pour la remise à niveau d'itinéraire de la RD 117 sur les communes de Sainte Geneviève des Bois, Villemoisson-sur-Orge et Morsang-sur-Orge**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention avec le Département de l'Essonne fixant les modalités de remboursement des travaux effectués.

- **DIT** que la participation financière versée par le Département à Cœur d'Essonne Agglomération sera d'un montant maximum de 915 000 euros versée en une fois, en décembre 2016.

**58.Avenant à la convention entre le Département de l'Essonne, Cœur d'Essonne Agglomération et les communes de Sainte Geneviève des bois et du Plessis-Pâté fixant les modalités de versement d'un fonds de concours en contrepartie du transfert vers le domaine public communal d'une section de la RD 117**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention entre le Département de l'Essonne et Cœur d'Essonne Agglomération fixant les modalités de versement d'un fonds de concours en contrepartie du transfert vers le domaine public communal d'une section de la RD 117.

- **DIT** que la participation financière versée par le Département à Cœur d'Essonne Agglomération sera d'un montant de 300 000 euros versée en une fois, en décembre 2016.

**59.Conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service, relatives aux relais d'assistantes maternelles de la petite enfance de Cœur d'Essonne Agglomération, proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne**

- **APPROUVE** les nouvelles conventions d'objectifs et de financement de prestation de service relatives aux relais assistantes maternelles (RAM) de Cœur d'Essonne Agglomération, proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour chacun des RAM :

- Le RAM d'Arpajon, La Norville, convention n° 52-2016
- Le RAM de Breuillet, Bruyère le Châtel, convention n°53-2016
- Le RAM d'Ollainville, Egly convention n°51-2016
- Le RAM de Cheptainville, Marolles en Hurepoix, Avrainville, Guibeville, convention n°54-2016
- Le RAM de Saint Germain les Arpajon, convention n°55-2016

- DIT QUE** ces conventions annulent et remplacent les précédentes et qu'elles sont conclues du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

**60.Convention d'objectifs et de moyens 2016 avec l'association de Garde à Domicile du Val d'Orge AGDVO**

- **APPROUVE** les termes de la nouvelle convention d'objectifs avec AGDVO pour l'année 2016.

- **DIT QUE** le solde de la subvention s'élève à 39 735,46€ pour le second semestre 2016.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout document y afférent.

**61.Modification de la tarification 2016/2017 des établissements d'enseignement artistique**

- **MODIFIE** le Quotient familial 1 réduisant le montant de 269,00€ à 265,00€.

- **MODIFIE** le quotient familial 5 portant le montant de 1129,00€ à 1229,00€.

- **MODIFIE** le montant pour 4 journées de stage en quotient 5 le réduisant de 91,00€ à 78,00€.

- **PRECISE** que les 10 euros d'inscription à une master classe concernent toute personne non inscrite dans l'un des établissements d'enseignement artistique Cœur d'Essonne.
- **PRECISE** que la réduction de 75% est appliquée pour la quatrième personne d'une même famille et les personnes suivantes (parents, enfants).
- **PRECISE** que la réduction de 75% est appliquée pour la pratique d'un troisième instrument ou d'une troisième discipline et les disciplines suivantes
- **INDIQUE** que les autres termes et tarifs de la délibération restent inchangés.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

**62 Avenant n°3 au marché de collecte des ordures ménagères conclu entre le SICTOM de l'Hurepoix et la Société SEPUR**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'Avenant n°3 au marché relatif à la « Collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages et des journaux/revues/magazines, du verre et des déchets verts » conclu entre le SICTOM de l'Hurepoix et SEPUR et tous les actes y afférents.

**La motion suivante est adoptée par 56 voix et 1 contre (Monsieur AMMAR)**

**63 Motion relative à la fusion des hôpitaux publics de proximité de Longjumeau et Juvisy-sur-Orge dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire Nord-Essonne**

- **AFFIRME** la nécessité de conserver, dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Essonne, des établissements de santé de proximité afin de garantir un accès aux soins rapide et efficace,
- **EXIGE** le maintien des services de santé indispensables pour les habitants du territoire, au sein des structures hospitalières existantes, voire la création d'un ou plusieurs établissements ou structures de santé fonctionnant 7 jours/7, 24 heures/24, avec un plateau technique suffisamment diversifié et des équipes médicales pluridisciplinaires permettant d'assurer une prise en charge rapide et de qualité et de répondre aux besoins immédiats de la population.
- **DEMANDE** à l'Etat, à travers l'Agence Régionale de Santé (ARS), la mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (communauté hospitalière, élus, associations représentant les usagers).
- **DIT** que cette motion sera adressée à :
  - Monsieur le Premier Ministre
  - Madame la Ministre des Affaires sociales et de la Santé
  - Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Essonne
  - Madame La Préfète de l'Essonne,
  - Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
  - Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Essonne
  - Monsieur le Président de l'Agence Régionale de Santé

La séance est levée à 00h35

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 14 octobre 2016.

Le présent extrait a été affiché  
ce jour à proximité de la porte  
de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération  
en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Olivier LEONHARDT.